

# PROCÈS SIMULÉ EN DROIT DE LA FAMILLE PILON c. TREMBLAY



SCÉNARIO:	
<i>PILON c. TREMBLAY</i>	PAGE
Joueurs clés	2
Scénario des faits	3 - 5
Loi pertinente	6 - 11
Renseignements généraux pour les témoins	12 - 22
LA PRÉPARATION DES RÔLES	
	PAGE
La préparation d'un procès simulé	1 - 11
Tableau : Durée d'un procès simulé en droit de la famille	12
Protocole	13 - 14
Trousse pour la préparation des rôles de:	
Avocat du requérant et avocat de l'intimé	15 - 18
Juge	19
Agent des services judiciaires	19
Greffier	20 - 21
BÉNÉVOLE DU SECTEUR DE LA JUSTICE	
	PAGE
Objectifs du procès simulé	1
Échéancier	2
Renseignements pour :	
Les instructeurs des avocats	3 - 4
Les juges des procès simulés	5 - 6



Pour chacun des procès simulés du ROEJ, les trois trousse suivantes sont disponibles :

- » Un **scénario** de procès simulé du ROEJ
- » Une trousse du ROEJ sur la **préparation d'un procès simulé**
- » Une trousse du ROEJ à l'**intention du bénévole du secteur de justice** au sujet du procès simulé

Les élèves doivent avoir les trousse du **scénario** et de la **préparation de rôle**.

Les bénévoles du secteur de justice, les enseignants et les organisateurs doivent avoir les trois trousse.

# PROCÈS SIMULÉ EN DROIT DE LA FAMILLE SCENARIO: PILON c. TREMBLAY



CETTE TROUSSE COMPREND:	PAGE
Joueurs clés	2
Scénario des faits	3 - 5
Loi pertinente	6 - 11
Renseignements généraux pour les témoins	12 - 22

## **PILON c. TREMBLAY**

» Pension alimentaire pour enfant

Pour chacun des procès civils simulés du ROEJ, les trois troussees suivantes sont disponibles :

- » **Un scénario de procès civil simulé du ROEJ**
- » **Une trousse du ROEJ sur la préparation d'un procès civil simulé**
- » **Une trousse du ROEJ à l'intention du bénévole du secteur de justice au sujet du procès criminel simulé**

Les élèves doivent avoir les **troussees du scénario** et de la **préparation de rôle**.

Les bénévoles du secteur de justice, les enseignants et les organisateurs doivent avoir les trois troussees.

## JOUEURS CLÉS

1. **Stella Pilon** (requérante)
2. **Alexandre Tremblay** (intimé)
3. **Amélie Tremblay** (la fille de Stella et Alexandre)
4. **Maureen Bradley** (témoin de l'intimé)
5. **Joseph Pilon** (témoin de la requérante)
6. **Avocats de la requérante**(3)
7. **Avocats de l'intimé** (3)
8. **Juge** (peut être interprété par un élève, un enseignant, un juge ou un avocat)
9. **Agent des services judiciaires** (assure le maintien de l'ordre au tribunal) (*facultatif*)
10. **Greffier** (vient en aide au juge) (*facultatif*)

## QUE S'EST-IL PASSÉ?

Le premier mariage d'Alexandre Tremblay n'a duré que cinq ans et s'est terminé il y a quatorze ans, en 1994. Le nom de sa première femme est Stella. Alexandre a eu une fille de son premier mariage nommée Amélie. Elle est maintenant âgée de dix-huit ans et doit commencer l'université à l'automne. Elle sera inscrite comme étudiante à temps plein dans un programme de cinéma.

Alexandre et Maureen sont mariés depuis quatorze ans. C'est le deuxième mariage d'Alexandre. Aussitôt que le divorce d'avec Stella a été prononcé, il s'est remarié avec Maureen. Ils ont ensemble deux enfants : Ben âgé de 14 ans et Sam âgé de 11 ans. Alexandre enseigne à Toronto et gagne 55 000 \$ par année. Maureen travaille comme caissière dans une épicerie et gagne 32 000 \$ par année.

Lorsqu'Alexandre et sa première femme Stella ont rompu, Amélie était âgée de 4 ans. Au début Alexandre voyait Amélie de temps à autre. Il était cependant toujours difficile pour eux de se parler et Amélie disait souvent qu'elle ne voulait pas voir son père. Lorsqu'elle a eu 8 ans, elle a décidé de ne plus revoir son père. Elle lui a envoyé une lettre lui disant qu'elle ne voulait plus jamais le voir ni entendre parler de lui.

(Elle a eu un peu d'aide de sa mère pour écrire la lettre puisqu'elle ne pouvait pas bien composer des phrases par elle-même à ce moment là).

Le frère de Stella, Joseph, lui a dit qu'il ne pensait pas que c'était une bonne idée qu'Amélie écrive la lettre. Il pensait que cela causerait beaucoup de frictions non nécessaires et que cela ferait plus de mal que de bien. Joseph a demeuré à côté de chez Stella depuis son mariage avec Alexandre. Il était d'ailleurs bon ami avec Alexandre alors que celui-ci était marié à Stella. Il connaît donc bien Alexandre. Toutefois lorsqu'Alexandre et Stella se sont divorcés, Stella a insisté pour que Joseph ne communique plus avec Alexandre.

Avant de recevoir la lettre d'Amélie, Alexandre payait 100 \$ par mois de pension alimentaire à Amélie. Alexandre était contrarié de payer une pension alimentaire pour un enfant qui ne l'aimait pas et ne voulait pas le voir. Lorsqu'Amélie lui a écrit une lettre disant qu'elle ne voulait plus le voir, cela a été le dernier coup. Il a alors décidé de couper les liens avec elle et a cessé de lui téléphoner. Il a cependant continué de payer la pension alimentaire parce qu'il s'y croyait obligé.

Stella a travaillé après la fin de son mariage avec Alexandre mais elle a trouvé cela difficile. Elle a souffert de dépression et ne pouvait donc pas garder un emploi

très longtemps. Elle a souvent voulu acheter de nouveaux vêtements à Amélie ou payer pour qu'elle participe à des activités parascolaires mais ne pouvait pas se le permettre. Elle était fâchée contre Alexandre pour n'avoir jamais offert d'aider à payer les coûts des activités pour leur fille. Elle pensait aussi qu'il aurait pu payer plus que 100\$ par mois pour la pension alimentaire d'Amélie, mais n'a jamais su quoi faire à ce sujet. Elle gagne présentement 38 000 \$ par année pour son travail d'aide enseignante.

Stella a fait une demande de pension alimentaire pour enfant. Elle veut qu'Alexandre continue de payer la pension alimentaire pendant qu'Amélie est à l'université. Alexandre croit que maintenant qu'Amélie est âgée de 18 ans, il ne devrait plus avoir à payer une pension alimentaire. Il croit qu'Amélie a terminé sa relation avec lui lorsqu'elle lui a envoyé la lettre et qu'elle ne doit plus être considérée comme un « enfant du mariage ». Il est aussi fâché contre Stella parce qu'il est persuadé qu'elle a aidé Amélie à écrire la lettre en question et qu'elle aurait persuadé Amélie de ne pas l'aimer.

QUE S'EST-IL PASSÉ?

### VOICI LES DEMANDES DE STELLA :

- Versements réguliers de la pension alimentaire mais de l'ordre de 510\$ par mois, ce qui selon elle est un montant qu'une personne gagnant 55 000 \$ devrait payer en pension alimentaire pour enfant. (voir [www.justice.gc.ca](http://www.justice.gc.ca)).
- 45 000\$ en pension alimentaire rétroactive pour ne pas avoir payé de pension alimentaire pendant les derniers 14 ans.
- Qu'Alexandre paie pour l'éducation universitaire d'Amélie.

### QUESTIONS EN LITIGE:

- Alexandre devrait-il être tenu de payer pour qu'Amélie aille à l'université?
- Est-ce qu'Amélie a mis fin à sa relation avec son père en lui écrivant la lettre? Est-ce pertinent?
- Alexandre doit-il continuer de payer la pension alimentaire? Si oui, est-ce que 510 \$ est raisonnable?
- Est-ce qu'Alexandre devrait être tenu de payer la pension alimentaire de façon rétroactive?

**NOTES:**

- Les parties se sont divorcées en 1994 mais le jugement de divorce ne traite pas de la pension alimentaire pour enfant.

QUE S'EST-IL PASSÉ?

## LA LOI

### QU'EST-CE QUE LA PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANT ET QUEL EST SON OBJECTIF?<sup>1</sup>

#### QU'EST-CE QU'UNE PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANT?

Tous les enfants ont le droit de recevoir du soutien financier raisonnable et nécessaire de leurs parents. La pension alimentaire est une somme d'argent payée par un parent à un autre pour le bien de leur enfant une fois que leur relation est rompue. Les paiements de pension (parfois appelé « soutien ») visent à assurer que les dépenses relatives aux enfants soient prises en charge. Habituellement, c'est le parent avec qui l'enfant habite qui reçoit les paiements au nom de l'enfant.

#### QUI DOIT PAYER LA PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANT?

Autant les parents biologiques que les parents adoptifs sont tenus de payer la pension alimentaire. Un beau-parent qui a contribué au soutien de l'enfant pour au moins un an peut également être tenu de payer une pension alimentaire même si le parent biologique contribue aussi financièrement. Cependant, la demande de pension alimentaire à l'encontre d'un beau-parent doit être faite dans un délai d'un an à partir de la date du dernier versement de soutien financier à l'enfant. Les relations de conjoints de fait et de conjoints de même sexe peuvent aussi entraîner des obligations de soutien financier.

#### COMMENT OBTENIR UNE PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANT?

La pension alimentaire peut faire l'objet de négociations dans l'entente de séparation. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, un parent peut faire une demande au tribunal pour une ordonnance de pension alimentaire en donnant avis de sa demande à l'autre parent. Une partie qui reçoit des prestations d'aide sociale peut demander l'aide d'un travailleur de soutien du Programme d'aide sociale.

#### COMMENT LE MONTANT DE LA PENSION ALIMENTAIRE EST-IL CALCULÉ?

Le montant de la pension alimentaire est déterminé par les Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants. Les lignes directrices prévoient le montant de soutien financier qui devra être versé d'un parent à l'autre dépendamment du revenu du parent contributeur et du nombre d'enfants. Ces

<sup>1</sup> Du site Web de l'Association du Barreau canadien : <[http://www.cba.org/BC/public\\_media/family/117.aspx](http://www.cba.org/BC/public_media/family/117.aspx)>.

lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er mai 1997 et ont fait l'objet d'une révision le 1er mai 2006 (mise à jour encore le 1er avril 2007). Vous pouvez consulter les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants sur le site Web du ministère fédéral de la Justice au [www.justice.gc.ca](http://www.justice.gc.ca).

#### QUELLES SONT LES DÉPENSES « SPÉCIALES ET EXTRAORDINAIRES »?

Dans certains cas, vous pouvez demander au tribunal pour une contribution supplémentaire pour des dépenses « spéciales ou extraordinaires ». Il existe quatre catégories de dépenses spéciales ou extraordinaires pouvant être considérées par le tribunal :

- **Les frais de garde d'enfant** pour que le parent qui a la charge de l'enfant puisse travailler ou obtenir de la formation
- **Les frais médicaux et frais liés à la santé** de l'enfant
- Certaines dépenses **liées à l'éducation**
- Certains frais pour des **activités parascolaires**

Ces catégories de dépenses ne sont pas automatiquement considérées comme des dépenses spéciales ou extraordinaires; elles doivent aussi être raisonnables. Chaque dépense est évaluée sur une base individuelle pour déterminer si elle correspond à la catégorie de dépense spéciale ou extraordinaire dans les circonstances particulières. À titre d'exemple, des leçons de piano ne sont pas toujours considérées comme des dépenses spéciales ou extraordinaires.

Chaque parent est tenu de contribuer à ces dépenses spéciales de façon proportionnelle à son revenu. Par exemple si les parents ont des revenus égaux, ils devront chacun payer la moitié des dépenses spéciales ou extraordinaires. Si un parent gagne deux fois plus que l'autre, alors ce parent devra payer les deux-tiers des dépenses spéciales et le parent qui gagne le moins devra payer un tiers.

#### QU'ARRIVE T-IL SI CHAQUE PARENT A UN ENFANT SOUS SA GARDE?

Si chaque parent a la garde principale d'un enfant ou plus, le montant de la pension alimentaire à payer par chaque parent au parent qui a la garde est calculée en appliquant une compensation mutuelle. Le parent qui doit payer le plus grand montant finit par payer la différence à l'autre.



QU'ARRIVE T-IL SE VOUS N'AVEZ PAS LA CAPACITÉ DE PAYER LE MONTANT DÉTERMINÉ DANS LES LIGNES DIRECTRICES?

Dans certaines circonstances où on peut démontrer que les paiements exigés pourraient causer un « préjudice indu » pour l'enfant ou un des parents, le tribunal peut augmenter ou diminuer le montant de la pension alimentaire. Un préjudice indu signifie que la situation est très injuste ou qu'elle produit de graves conséquences. Lorsqu'une demande de préjudice indu est faite, un test du niveau de vie du foyer est appliqué par le biais duquel la situation financière de chaque parent et leur revenu familial respectif (y compris le revenu d'un nouveau conjoint) sont examinés l'un par rapport à l'autre. Il est très difficile de démontrer un préjudice indu.

AVEZ-VOUS À DIVULGUER VOTRE SITUATION FINANCIÈRE?

L'information financière doit être divulguée pour obtenir une ordonnance de pension alimentaire pour enfant. Le parent contributeur doit fournir une preuve de son revenu avec sa plus récente déclaration d'impôt sur le revenu. Le revenu qui est habituellement considéré est le « revenu total » qui est déclaré à la ligne 150 de la déclaration d'impôt. Dans certains cas, par exemple quand un préjudice indu est invoqué ou lorsque des dépenses spéciales sont demandées, le parent bénéficiaire peut être également tenu de divulguer sa situation financière de la même façon que le parent contributeur.

QU'EST-CE QU'UNE ORDONNANCE ALIMENTAIRE « PROVISOIRE »?

Après qu'une demande de pension alimentaire pour enfant est entreprise, un tribunal rend habituellement une ordonnance « provisoire ». Ces ordonnances peuvent généralement être obtenues assez rapidement. L'ordonnance alimentaire provisoire est habituellement en effet jusqu'à ce que le divorce soit définitif ou jusqu'à ce qu'une entente détaillée ou une ordonnance finale soit obtenue. Les dispositions pour la pension alimentaire provisoire restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par une ordonnance provisoire ou rendues permanentes.

QUELLE EST LA DURÉE D'UNE PENSION ALIMENTAIRE?

La pension alimentaire pour enfant est payée aussi longtemps que l'enfant continue de correspondre à la définition d' « enfant ». En Ontario, un enfant est une personne âgée de moins de 19 ans, ou qui est âgée de 19 ans ou plus mais encore à la charge d'un parent. À titre d'exemple, un étudiant d'université ou une personne avec des problèmes de santé peut demeurer un « enfant » même après avoir atteint l'âge de 19 ans.

POUVEZ-VOUS OBTENIR UNE ORDONNANCE DE PENSION ALIMENTAIRE DE MANIÈRE RÉTROACTIVE?

Oui. Les ordonnances de pension alimentaire pour enfant peuvent être rétroactives, c'est-à-dire faites pour le passé; surtout si vous aviez informé l'autre parent de vos besoins de soutien financier pour l'enfant ou de votre intention de demander une pension alimentaire ou une augmentation de celle-ci.

QUE SE PASSE T-IL EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION?

Chaque parent peut demander une modification de l'ordonnance de la pension alimentaire s'il y a un changement dans sa situation. La loi exige que les renseignements financiers à jour soient partagés à chaque année ou lorsqu'il a un changement dans le revenu. S'il y a eu un changement, les lignes directrices pour la pension alimentaire doivent être consultées pour déterminer le nouveau montant de pension à payer.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE SI LA PENSION ALIMENTAIRE N'EST PAS PAYÉE?

Si votre conjoint ou partenaire ne paie pas le montant de pension alimentaire exigé, le Bureau des obligations familiales (BOF) peut vous aider. Leur personnel peut vous aider à recouvrer les montants de pension qu'on vous doit et surveiller l'ordonnance de pension alimentaire pour assurer que les paiements continuent de se faire.

QU'EST-CE QUE LE BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES (BOF)?

Le BOF est un programme offert gratuitement subventionné par le gouvernement provincial. Il veille à ce que les paiements de pension soient versés et met en exécution les ordonnances des tribunaux et les ententes de séparation déposées qui comprennent des dispositions de pension alimentaire. Il n'y a aucun frais pour obtenir les services du BOF.

LE BOF ASSUME LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE EXÉCUTER VOTRE ORDONNANCE OU VOTRE ENTENTE

Vous pouvez obtenir leur permission pour prendre des mesures d'exécution de votre propre chef mais une fois que l'ordonnance ou l'entente sont déposées avec le BOF, le programme fait habituellement exécuter l'ordonnance ou l'entente. Le programme peut prendre toutes les mesures juridiques que vous pourriez prendre vous-même en plus de d'autres mesures qu'une personne ne pourrait pas effectuer telles que suspendre un permis de conduire ou confisquer un passeport.

## COMMENT LE BOF EXÉCUTE-IL UNE ORDONNANCE OU UNE ENTENTE?

Si votre ordonnance ou votre entente est déposée avec le Bureau des obligations familiales, tous les paiements de pension alimentaire doivent leur être envoyés. Le BOF va ensuite vous envoyer les paiements. Il y a plusieurs démarches que le BOF peut prendre :

- **Saisie-arrêt** : Si un paiement n'est pas fait, le programme peut « saisir » ou prendre les salaires du conjoint en défaut de paiement pour couvrir le montant dû. C'est généralement la première démarche que prend le BOF.
- **Avis de saisie** : Le programme peut signifier un avis de saisie à toute personne ou à tout organisme qui doit de l'argent au conjoint en défaut de paiement pour que le programme reçoive l'argent à la place. En plus des employeurs, ces organismes comprennent les banques, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail (CSPAA) et le gouvernement fédéral en ce qui concerne les remboursements d'impôt, les prestations d'assurance-emploi et d'autres paiements émanant du fédéral.
- **Charge sur la propriété** : Le programme peut déposer des ordonnances de pension alimentaire à l'encontre de la propriété du conjoint en défaut de paiement de sortes que la propriété ne peut pas être vendue ou grevée d'une hypothèque sans que la question des arrérages ne soit réglée au préalable.
- **Emprisonnement** : Si votre conjoint ne paie pas, le BOF peut éventuellement demander au tribunal de l'envoyer en prison pour le non-paiement des arrérages.

## LA LOI

1. *Loi sur le divorce* (voir [www.laws.justice.gc.ca](http://www.laws.justice.gc.ca)).

En particulier:

a. **Articles 2** (Interprétation) et **15.1** (ordonnances de pension alimentaire).

2. Lignes directrices sur la pension alimentaire pour enfant (voir [www.justice.gc.ca](http://www.justice.gc.ca)).

En particulier:

a. **Alinéa 3(2)(b)** et **article 7** (si un enfant qui a atteint l'âge adulte doit contribuer à son éducation universitaire).

3. *Loi sur le droit de la famille* (voir [www.e-laws.gov.on.ca](http://www.e-laws.gov.on.ca)).

En particulier:

a. **Paragraphes 31(1)** et **(2)** (Obligation du parent de soutenir l'enfant inscrit dans un programme éducatif à plein temps).

## LA JURISPRUDENCE

*Marler c. Marler* [2007] A.J. No. 987 (Alta. Q.B.)

*Green c. Green* [2007] O.J. No. 454 (Sup. Ct.)

*Farden c. Farden* [1993] B.C.J. No. 1315 (S.C.)

*Solomos c. Solomos* [2007] O.J. No. 133 (S.C.)

[www.canlii.org](http://www.canlii.org)

## STELLA PILON, REQUÉRANTE

### Votre fiche personnelle :

- Vous êtes âgée de 41 ans. Vous demeurez à Toronto avec votre fille Amélie dans une maison unifamiliale.
- Vous êtes divorcée de votre ex-mari, Alexandre depuis 1994.
- Votre frère Joseph a été votre voisin pendant 18 ans.
- Vous n'êtes présentement pas mariée et vous ne voyez personne.
- Amélie a fait demande à l'université et a été acceptée pour le prochain semestre.
- Amélie travaille au restaurant Red Tomato sur la rue King à Toronto. Son salaire n'est pas très élevé mais elle est une bonne serveuse et elle gagne beaucoup d'argent en pourboires. Elle travaille à cet endroit depuis 1 an. L'année dernière, elle a eu un revenu de 12 000 \$ avec les pourboires.
- Amélie réussit très bien à l'école. Elle est arrivée en tête de classe et s'est méritée une bourse de 2 000 \$ pour aider à payer ses frais de scolarité.
- Vous gagnez présentement 38 000 \$ comme aide-enseignante mais en raison de votre dépression vous trouvez difficile de conserver un emploi assez longtemps pour vous sentir en sécurité. Vous n'êtes pas certaine d'où vous serez dans un an mais vous aimeriez garder le même emploi.

### COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER POUR ÊTRE UN BON TÉMOIN PENDANT LE PROCÈS?

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous devrez être assermentée pendant le procès et vous devez savoir comment épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. Ne créez pas de faits par souci de justice pour les autres élèves avocats.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on vous la répète.
- » Si un avocat pose une question sur un fait qui n'est pas dans la trousse, vous pouvez dire que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats qui vous représentent et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

## STELLA PILON, REQUÉRANTE

### Votre version des faits :

- Vous êtes encore fâchée contre votre ex-mari Alexandre. Vous vous êtes sentie abandonnée par lui. Il n'a pas fait beaucoup d'effort pour être un père pour Émilie. Par exemple, elle lui téléphonait et il ne retournait pas ses appels. Il a souvent annulé les visites qu'Amélie avait prévu avec lui.
- Vous savez qu'Amélie a de vifs souvenirs de votre divorce même si elle était âgée de seulement quatre ans. Elle vous entendait pleurer avant de vous endormir. Cela a duré pendant des années. Vous n'avez jamais été la même personne depuis qu'Alexandre vous a quitté. Vous ne comprenez pas encore pourquoi il a voulu le divorce.
- Vous n'avez jamais eu de relations sérieuses depuis lui. Amélie a toujours demeuré avec vous. Lorsqu'elle va fréquenter l'Université York, elle demeurera en résidence. Ce sera la première fois qu'elle sera seule; ce sera également la première fois que vous habiterez seule.
- Vous avez une entente verbale avec Alexandre qui l'oblige par contrat à payer 100 \$ par mois pour la pension alimentaire d'Amélie. Sa fille n'est pas encore âgée de 19 ans, et il en demeure qu'il existe des circonstances spéciales qui justifient qu'Alexandre doit continuer de payer la pension alimentaire puisqu'elle est à l'université.
- Vous auriez aimé qu'il paie davantage mais il prétendait ne pas pouvoir. À plusieurs reprises dans le passé après le divorce vous lui avez demandé d'augmenter ses paiements puisque son revenu avait augmenté. Il a toujours refusé en disant qu'il ne gagnait pas beaucoup plus qu'avant et qu'il avait en plus deux autres enfants à soutenir.
- Les frais de scolarité d'Amélie à l'Université York sont de 5 278\$. Les livres et les fournitures scolaires vont coûter entre 1 000 \$ et 1 500 \$. Elle veut habiter en résidence avec sa meilleure amie Shawney qui étudie aussi en cinéma. La résidence va coûter 3 986 \$ par année. Le plan alimentaire obligatoire est de 2 500 \$ par année. Vous estimez ses dépenses personnelles à 2 200 \$ par année. Elle devra s'inscrire au plan médical à York qui coûtera 190 \$ par année.

## STELLA PILON, REQUÉRANTE

### QUESTIONS AUXQUELLES PENSER PENDANT LA PRÉPARATION :

Quels ont été vos sentiments face au remariage d'Alexandre si tôt après le divorce?

Comment vous êtes-vous sentie lorsqu'Alexandre a arrêté de payer la pension alimentaire?

Est-ce que le revenu d'Amélie est suffisant pour qu'elle se soutienne elle-même alors qu'elle est à l'école? Sera-t-elle capable de continuer à travailler tout en allant à l'école? Devrait-elle?

Qu'allez-vous faire pour vous assurer qu'elle a assez d'argent pour lui permettre d'aller à l'école?

Devrait-elle demeurer en résidence et obtenir un plan de repas? Serait-il plus sage qu'elle demeure à la maison et y prenne ses repas? Est-ce que cela épargnerait des coûts?

Est-ce qu'un compromis serait une solution de rechange raisonnable?

Le fait de ne pas recevoir de pension alimentaire aurait quelles conséquences pour Amélie? Qui va payer les frais de scolarité si ce n'est pas Alexandre?

Comment allez-vous dépenser les paiements rétroactifs de pension alimentaire si vous les obtenez?

Avez-vous vu les documents financiers d'Alexandre? Connaissez-vous sa véritable situation financière?

## AMÉLIE TREMBLAY, FILLE

### Votre fiche personnelle :

- Vous êtes âgé de 18 ans. Vous demeurez à Toronto avec votre mère.
- Vous travaillez au restaurant Red Tomato sur la rue King à Toronto. Votre salaire n'est pas élevé mais vous êtes une bonne serveuse et vous gagnez beaucoup d'argent en pourboires. Vous travaillez à cet endroit depuis un an. L'année passée, votre revenu était de 12 000 \$ avec les pourboires.
- Vous réussissez très bien à l'école. Vous êtes arrivée en tête de classe et vous vous êtes méritée une bourse de 2 000 \$ pour aider à payer vos frais de scolarité.

### Votre version des faits :

- Vous êtes encore fâchée contre votre père Alexandre. Vous vous êtes sentie abandonnée par lui. Il n'a pas fait beaucoup d'effort pour être un père pour vous. Par exemple, vous lui téléphoniez et il ne retournait pas vos appels. Il a souvent annulé les visites que vous aviez prévues avec lui.
- Vous avez de vifs souvenirs du divorce de vos parents même si vous étiez âgée de seulement quatre ans. Vous vous souvenez d'avoir entendu votre mère pleurer avant de s'endormir. Cela a duré pendant des années. Votre mère n'a jamais été la même personne depuis que votre père l'a quitté. Vous lui en voulez aussi pour cela.
- Vous n'avez jamais demeuré seule. Lorsque vous irez étudier à l'Université York, vous allez demeurer en résidence. Ce sera la première fois que vous allez demeurer seule.

### COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER POUR ÊTRE UN BON TÉMOIN PENDANT LE PROCÈS?

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous devrez être assermentée pendant le procès et vous devez savoir comment épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. Ne créez pas de faits par souci de justice pour les autres élèves avocats.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on vous la répète.
- » Si un avocat pose une question sur un fait qui n'est pas dans la trousse, vous pouvez dire que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats qui vous représentent et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.



## AMÉLIE TREMBLAY, FILLE

- Vos frais de scolarité à l'Université York sont de 5 278 \$. Les livres et les fournitures scolaires vont coûter entre 1 000 \$ et 1 500 \$. Vous voulez vivre en résidence avec votre meilleure amie Shawney qui étudie aussi en cinéma. La résidence va coûter 3 986 \$ par année. Le plan alimentaire obligatoire coûte 2 500 \$ par année. Vous estimez vos dépenses personnelles à 2 200 \$ par année scolaire. Vous devrez vous inscrire au plan médical à York qui coûtera 190 \$ par année.

### QUESTIONS AUXQUELLES PENSER PENDANT LA PRÉPARATION :

Quels étaient vos sentiments face au remariage de votre père si tôt après le divorce?

Comment vous sentez-vous face à la décision de votre père d'arrêter les paiements de pension alimentaire à ce moment-ci de votre vie?

Est-ce que votre revenu est suffisant pour subvenir à vos besoins? Allez-vous être en mesure de travailler tout en allant à l'école? Devriez-vous y être obligée?

Quel rôle devrait jouer votre mère pour contribuer à votre éducation? Est-ce que tout le fardeau devrait revenir à votre père alors qu'il a deux autres enfants à soutenir?

Qu'allez-vous faire pour vous assurer d'avoir assez d'argent pour vous permettre de fréquenter l'université? Pourriez-vous faire demande pour des prêts et bourses? (ex. : RAFÉO).

Devriez-vous demeurer en résidence et obtenir un plan de repas? Serait-il plus sage de demeurer à la maison et d'y prendre vos repas? Est-ce que cela ferait épargner de l'argent à vous et à vos parents?

Le fait de ne pas recevoir de pension alimentaire aurait quelles conséquences pour vous? Comment allez-vous être capable de payer pour votre éducation?

Si votre mère réussit à obtenir des paiements rétroactifs de pension alimentaire, ces paiements devraient-ils vous être versés?

## ALEXANDRE TREMBLAY, INTIMÉ

### Votre fiche personnelle :

- Vous êtes âgé de 44 ans. Vous reconnaissez qu'Amélie est votre fille, que vous avez eu de votre mariage avec sa mère Stella. En 1994, il y a maintenant quatorze ans, vous vous êtes divorcé de Stella, votre première femme.
- Tout de suite après, vous vous êtes remarié avec Maureen à qui vous êtes maintenant marié depuis quatorze ans.
- Vous avez eu deux enfants de votre mariage avec Maureen : Ben qui est âgé de 14 ans et Sam qui est âgé de 11 ans.
- Vous êtes enseignant dans une école publique de Toronto et vous gagnez 55 000 \$ par année. Votre femme Maureen travaille comme caissière à l'épicerie Loblaws et gagne 32 000 \$ par année.

### Votre version des faits :

- Vous aviez une entente verbale avec Stella selon laquelle vous paieriez 100 \$ par mois pour la pension alimentaire d'Amélie. Vous avez maintenant deux enfants et vous ne voulez pas payer de pension alimentaire à un enfant qui a mis fin à une relation avec vous à l'âge de huit ans.
- Vous avez contesté la demande de Stella pour une pension alimentaire pour Amélie pendant qu'elle est à l'université. Vous croyez qu'Amélie a cessé d'être un enfant du mariage pour les fins de la pension alimentaire lorsqu'elle a écrit la lettre en 1998 mettant fin à votre relation.
- Vous trouvez que c'est ridicule d'aller à l'université pour étudier en cinéma. Amélie ne sera pas en mesure de subvenir à ses besoins avec un tel diplôme.

### COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER POUR ÊTRE UN BON TÉMOIN PENDANT LE PROCÈS?

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous devrez être assermentée pendant le procès et vous devez savoir comment épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. Ne créez pas de faits par souci de justice pour les autres élèves avocats.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on vous la répète.
- » Si un avocat pose une question sur un fait qui n'est pas dans la trousse, vous pouvez dire que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats qui vous représentent et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

## ALEXANDRE TREMBLAY, INTIMÉ

- Vous ne savez rien au sujet de la vie d'Amélie ou de ses besoins financiers. Vous avez entendu dire qu'Amélie a gagné une sorte de bourse et qu'elle travaille comme serveuse. Vous n'êtes donc pas convaincu qu'elle a besoin de votre argent de toute façon.
- Vous n'avez pas d'objection à apprendre à connaître votre fille mais vous croyez que cela doit être à vos conditions. Elle doit vous accepter tel que vous êtes et comprendre que vous avez refait votre vie.

### QUESTIONS À PENSER LORS DE VOTRE PRÉPARATION :

Quels sont vos sentiments face à l'incapacité de Stella de garder un emploi en raison de sa dépression?

Est-ce que le fait qu'Amélie travaille et gagne de l'argent signifie que vous devriez lui payer moins d'argent ou pas d'argent du tout?

Quelles sont vos obligations en tant que père biologique?

À quel point, la mère d'Amélie est-elle responsable pour le bien-être de votre fille?

Vos autres obligations financières et enfants à charge sont-ils des facteurs pertinents pour soutenir votre position de ne pas vouloir payer de pension alimentaire? Si vous devez tout de même payer, ces obligations réduisent-elles le montant à payer?

Dans le passé vous n'aviez pas les moyens de payer plus de 100 \$ par mois. Qu'est-ce que cela signifie en relation avec les paiements rétroactifs de pension alimentaire?

Avez-vous tenté de vous expliquer à Stella et peut-être même de lui montrer vos rapports financiers pour qu'elle soit au courant de votre situation financière?

## JOSEPH PILON, TÉMOIN DE LA REQUÉRANTE

### Votre fiche personnelle :

- Vous êtes âgé de 42 ans. Vous êtes le frère de Stella et vous avez habité à côté de chez-elle depuis qu'elle s'est mariée avec son ex-mari Alexandre et qu'ils ont acheté une maison unifamiliale.
- Vous savez qu'Amélie est leur fille. Vous étiez présent lors de sa naissance et vous êtes son oncle préféré.
- Vous êtes célibataire et vivez seul.

### Votre version des faits :

- Vous vous souvenez du divorce d'Alexandre et Stella en 1994, il y a quatorze ans; et de son remariage rapide avec Maureen.
- Vous vous souvenez qu'Amélie pleurait à cause du divorce de ses parents et qu'elle s'était plainte plus tard de la mauvaise habitude qu'avait son père de briser leurs plans de sorties. Elle voyait son père comme un menteur qui ne voulait pas passer de temps avec elle. Cette situation la fâchait beaucoup.
- Vous étiez à la remise des diplômes d'Amélie et pour célébrer la remise de son prix. Vous êtes fier d'elle et vous savez à quel point elle est heureuse de son succès scolaire. Elle apprécie véritablement le cinéma et elle sait qu'elle veut gagner sa vie en travaillant dans ce domaine.
- Vous vous souvenez d'avoir vu le jugement de divorce et qu'il ne faisait pas mention de pension alimentaire pour enfant. Stella vous avait toutefois dit qu'elle et Alexandre avaient conclu une entente verbale selon laquelle il avait accepté de payer 100 \$ par mois en pension alimentaire.

### COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER POUR ÊTRE UN BON TÉMOIN PENDANT LE PROCÈS?

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous devrez être assermentée pendant le procès et vous devez savoir comment épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. Ne créez pas de faits par souci de justice pour les autres élèves avocats.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on vous la répète.
- » Si un avocat pose une question sur un fait qui n'est pas dans la trousse, vous pouvez dire que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats qui vous représentent et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

## JOSEPH PILON, TÉMOIN DE LA REQUÉRANTE

Vous avez aussi à plusieurs occasions vu des chèques payables à Stella de la part d'Alexandre.

- Vous vous souvenez qu'Amélie vous a dit qu'elle avait écrit une lettre à son père. Vous ne pensiez pas que c'était une bonne idée mais vous compreniez pourquoi elle était aussi fâchée. Lorsqu'elle a dit que sa mère l'aidait à écrire la lettre vous l'aviez déconseillé de le faire, mais sans plus. Vous ne pensiez pas que c'était de vos affaires de vous mêler à cette histoire.
- Vous êtes d'accord avec la requête de Stella pour une pension alimentaire pendant qu'Amélie fréquente l'université. Vous ne croyez pas qu'Amélie a cessé d'être une enfant du mariage aux fins de la pension alimentaire en raison de la lettre qu'elle a écrit en 1998 à l'âge de huit ans mettant fin à la relation avec son père.
- Vous savez qu'Amélie travaille comme serveuse et vous vous souvenez qu'elle vous a dit à quelques occasions que le travail était imprévisible. Elle a ajouté que le travail de serveuse est très dur et fatigant. Elle vous a aussi dit que les restaurants ne sont plus des employeurs stables et que le restaurant pour lequel elle travaille a considéré fermer à quelques occasions.

## MAUREEN BRADLEY, TÉMOIN DE L'INTIMÉ

### Votre fiche personnelle :

- Vous êtes âgée de 42 ans. Vous êtes la femme actuelle d'Alexandre et vous êtes mariée avec lui depuis quatorze ans, suite à son divorce d'avec Stella en 1994.
- Vous travaillez à l'épicerie Loblaws comme caissière et vous gagnez 32 000 \$ par année.
- Vous avez deux enfants avec Alexandre : Ben âgé de 14 ans et Sam âgé de 11 ans.

### Votre version des faits :

- Vous vous souvenez du divorce d'Alexandre et Stella il y a quatorze ans en 1994 et que vous vous étiez mariés peu de temps après. Vous avez accouché de votre fils pendant ce temps.
- Vous vous rappelez les nombreuses fois qu'Alexandre a tenté de fixer des rendez-vous avec Amélie mais devait les annuler en raison de son travail ou pour s'occuper de ses enfants. Quelques fois c'était hors de son contrôle mais il était trop gêné d'en parler avec Stella ou Amélie.
- Vous vous souvenez des appels téléphoniques de Stella au cours des années : elle téléphonait en pleurant suite à une perte d'emploi et insistait pour qu'Alexandre augmente ses paiements de pension alimentaire. Elle appelait presque tous les jours puis les appels s'espaciaient après quelques semaines. Lorsqu'elle se trouvait un emploi, elle arrêta de téléphoner à la maison pour demander une augmentation du montant de la pension alimentaire. En fait, elle devenait habituellement plus gentille comme si elle essayait de gagner des points auprès d'Alexandre.

### COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER POUR ÊTRE UN BON TÉMOIN PENDANT LE PROCÈS?

- » Apprenez vos faits par cœur.
- » Vous devrez être assermentée pendant le procès et vous devez savoir comment épeler le nom complet de votre personnage.
- » Soyez fidèle au scénario. Ne créez pas de faits par souci de justice pour les autres élèves avocats.
- » Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas une question, demandez qu'on vous la répète.
- » Si un avocat pose une question sur un fait qui n'est pas dans la trousse, vous pouvez dire que vous ne savez pas la réponse.
- » Parlez à l'avance avec les avocats qui vous représentent et entrez dans la peau de votre personnage dès que vous êtes à la barre des témoins.

## MAUREEN BRADLEY, TÉMOIN DE L'INTIMÉ

- Vos deux enfants sont impliqués dans des activités parascolaires telles que le sport et la musique, ce qui est très dispendieux. Vous considérez ces activités comme essentielles à leur développement et vous n'êtes pas prête de les faire abandonner même si cela est dur sur le compte en banque à l'occasion.